

Info-Flash

Santé Sécurité Environnement

Lundi 23 mars 2026
Numéro 2026 – SSE 07

⇒ **Éclairage au travail : une journée technique à ne pas manquer**

L'éclairage constitue un enjeu de prévention souvent sous-estimé dans nos ateliers et sites industriels. Mal conçu ou insuffisant, il expose les salariés à des risques concrets : chutes, collisions, fatigue visuelle accrue.

⚠ Rappel réglementaire : l'éclairage des lieux de travail, intérieurs comme extérieurs, est soumis à des obligations légales précises. Une non-conformité engage la responsabilité de l'employeur en cas d'accident.

L'INRS organise une journée technique le 31 mars 2026 entièrement dédiée à ce sujet, offrant une mise à jour précieuse sur la réglementation, les normes en vigueur et les bonnes pratiques.

L'inscription est obligatoire : [Éclairage au travail : un enjeu à ne pas négliger - Actualité - INRS](#)

⇒ **Bruit au travail : risques, solutions et outils INRS**

À l'occasion de la Journée nationale de l'audition du 12 mars 2026, l'INRS rappelle que le bruit demeure l'un des risques professionnels les plus répandus dans l'industrie métallurgique. Au-delà de la surdité professionnelle – pathologie irréversible – l'exposition prolongée au bruit génère stress, troubles du sommeil et baisse de vigilance, affectant durablement la sécurité collective.

La démarche de prévention repose sur :

- l'identification des sources de bruit (machines, chocs, ventilation),
- l'analyse de la propagation dans les ateliers,
- si nécessaire, des mesurages acoustiques certifiés,
- la mise en œuvre de solutions techniques : capotages, supports antivibratiles, panneaux absorbants.

L'INRS met à disposition des entreprises différents outils pour prévenir le risque bruit : [Bruit au travail : quels risques et quelles solutions en entreprise ? - Actualité - INRS](#)

⇒ **Campagne sur le compte professionnel de prévention**

À partir du 2 mars, l'Assurance Maladie - Risques professionnels lance une [campagne de communication](#) sur le Compte professionnel de prévention (C2P).

Cette initiative vise à mieux faire connaître ce dispositif aux salariés concernés, et à les encourager à utiliser leurs points C2P pour faire valoir leurs droits.

⇒ **Brochure INRS : Analyser les accidents du travail et agir pour leur prévention**

L'INRS propose une nouvelle [brochure](#) pour « Analyser les accidents du travail et agir pour leur prévention ».

Cette brochure a pour objectif de guider l'employeur de façon pratique tout au long des différentes étapes de la démarche d'analyse d'un accident du travail. Elle rappelle les actions à réaliser et propose en annexe un support pratique pour le recueil immédiat des informations relatives à l'accident.